

DÉNOMINATION D'AVENUE

à Plainpalais

Du 13 juin 1931

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'intérieur et de l'agriculture et des travaux publics;

ARRÊTE:

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la commune de Plainpalais en date du 26 mai 1931 ci-après:

Vu le développement du quartier de Champel et l'extension des artères;

Vu le préavis favorable de la Commission des travaux;

Sur la proposition du Conseil administratif;

Le Conseil municipal,

ARRÊTE:

De donner le nom d'avenue de Miremont au chemin actuel allant de l'avenue de Champel au chemin Edouard Tavan.

Certifié conforme:

Le Chancelier: Eugène MULLER.
